

Jeudi 13 mars je choisis mes représentants dans les conseils de l'Université d'Avignon

Comment voter ?

Vous disposez d'une voix dans chacun des conseils. Avant le vote, assurez vous que votre nom figure bien sur la liste des électeurs.

Munissez-vous de votre carte d'étudiant.

Une fois sur place, prenez le matériel de vote (bulletins plus enveloppes) pour le premier conseil avant de vous rendre dans l'isoloir et de déposer votre bulletin dans l'urne.

Répétez cette opération pour les trois conseils centraux.

Le matériel de vote est de couleur blanche pour le CA, bleu pour le CEVU et rose pour le CS.

Vous ne devez pas rayer ni ajouter de nom sur le bulletin, sous peine de nullité.

Vous passerez dans l'isoloir avant de pouvoir déposer votre bulletin dans l'urne et enfin ne pas oublier de signer la liste d'émargement.

Voter par procuration ?

Vous pouvez voter par procuration pour deux autres étudiants au maximum.

Ces étudiants devront vous remettre une procuration signée accompagnée de leur carte d'étudiant (ou d'une photocopie contresignée à l'identique de l'originale).

Il faut une procuration par conseil. Vous pouvez télécharger un modèle de procuration sur le site Internet, rubrique Actualités / Elections étudiantes.

Quand et où voter ?

Les élections auront lieu le 13 mars 2008 de 8h15 à 19h00.

Présentez-vous dans les lieux de vote suivants :

> pour le campus Centre-ville :

CA : salles OE14 à OE16

CEVU : salles OE17 à OE19

CS : salle des Thèses.

> pour le campus Agroparc : hall de l'IUP GMI

Ces lieux seront fléchés le jour de l'élection.

Cette année, tout sera fait pour limiter au maximum le temps nécessaire pour voter. En tout état de cause, voter ne vous prendra que quelques minutes.

Et après ?

Après les élections, vous pourrez saisir vos représentants élus afin de leur faire connaître vos préoccupations. La liste de ces représentants figure en permanence dans les pages «présentation» du site Internet de l'Université. Vous pourrez également vous procurer leurs coordonnées au Secrétariat Général de l'Université (zone Présidence).

Toutes les infos sur les
élections sur
www.univ-avignon.fr



Elections Etudiantes
Jeudi 13 mars de 8h15 à 19h

j'ai
le droit
d'étudier
j'ai
le devoir
de voter

www.univ-avignon.fr

Jeudi 13 mars, vous allez élire vos représentants aux trois conseils centraux de l'Université pour les deux années à venir.

Retrouvez toutes les infos
sur les élections sur le site
www.univ-avignon.fr

Les conseils suivants sont concernés :

- > Le Conseil d'Administration (CA),
- > Le Conseil des Études et de la Vie Universitaire (CEVU),
- > Le Conseil Scientifique (CS) (si vous êtes inscrits en Doctorat).

Fait exceptionnel, l'Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse a choisi, lors de son Conseil d'Administration du 29 janvier 2008, d'accorder aux étudiants le nombre maximum de sièges autorisés par la loi au sein des conseils centraux.

Confiants dans l'engagement, l'esprit de dialogue et de responsabilité des représentants étudiants, les personnels de l'Université comptent sur un fort taux de participation aux élections du 13 mars pour pouvoir débattre aux côtés d'interlocuteurs étudiants représentatifs et légitimes.

Les dernières élections étudiantes de 2006 ont été marquées par un taux de participation record au plan national : Avignon a, cette fois encore, l'opportunité de se distinguer par l'ampleur de sa mobilisation citoyenne.



Qui vote ?

Tout étudiant régulièrement inscrit pour l'année 2007-2008 est électeur ainsi que les auditeurs libres et les étudiants de la formation continue sous conditions.¹

Attention : vous ne pouvez pas être inscrit dans le collège des usagers si vous appartenez déjà de fait à un autre collège (si vous êtes moniteur par exemple).

Les étudiants qui ont une activité de tutorat ou un service de bibliothèque, voteront dans le collège des usagers, s'ils sont effectivement inscrits.

¹ Les auditeurs libres régulièrement inscrits et les personnes bénéficiant de la formation continue (inscrites pour une formation d'un minimum de 100 heures sur une période de six mois) peuvent également être électeurs sous réserve d'en faire la demande auprès de la Cellule Juridique au 04 90 16 28 43.

Quels sont les sièges à pourvoir ?

Jeudi 13 mars, devront être élus :

- > 5 représentants au Conseil d'Administration (27 membres),
- > 12 représentants au Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire (32 membres),
- > 4 représentants au Conseil Scientifique (32 membres).

Qui sont les candidats ?

Pour chaque conseil, les votes portent obligatoirement sur une liste d'étudiants inscrits à l'université.

Vous ne voterez donc pas pour un seul candidat mais pour une liste de candidature, de manière à ce que tout siège vacant soit remplacé par un suivant de liste.

Les listes des candidats peuvent être définies localement ou nationalement (les étudiants candidats sont alors affiliés à des syndicats étudiants nationaux).

Pour chaque conseil, vous voterez donc pour une liste, sans barrer ni rajouter de noms, sous peine de nullité.

Pourquoi est-il important de voter ?

D'abord parce que, en démocratie, l'exercice d'un droit, quel qu'il soit, passe par l'accomplissement de certains devoirs : le vote est le premier de ces devoirs.

Vos représentants siègent au même titre que les autres membres élus, ils sont donc associés et impliqués dans les décisions des conseils qui organiseront vos conditions d'études, d'examen et de vie à l'Université.

Pour tout savoir sur les conseils, leur fonctionnement et leur rôle, relisez votre Agenda Guide en page 14 ou consultez le site www.univ-avignon.fr, rubrique "Présentation" / "Organisation" / "Conseils".